

Conseil Municipal
Réunion du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Élisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET, Mme Mélanie PELLERIN, Mme Françoise BRISSON, M. Yves MAUBOUSSIN, M. Antoine MICHAUD, Mme Marie-Noëlle PEYREGA, M. Fredy NORMAND, Mme Aurélie TREMAN, Mme Katia GILET, M. Gaston LE ROY, Mme Corinne GENTÉ, M. Daniel JACOT, M. Bruno EZEQUEL, Mme Joëlle THABARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Éric TONDAT, Mme Marie MICHAUD, Mme Claudia SÉJOURNÉ, M. Michel KINN, M. Christophe FLEURY, Mme Armelle GUÉNOLÉ formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Sylvie PLATEL (pouvoir à Mme Valérie TRICHET), Mme Patricia GUICHARD (pouvoir à M. Antoine MICHAUD), Mme Véronique MULLET (pouvoir à Mme Katia GILET).

Excusés : M. Maximilien LEDUC, M. Michel BORDONADO.

Mme Marie MICHAUD a été élue secrétaire de séance.

Présents : 28 Votants : 31

OBJET : Chemin des Bourianes - Lieu-dit La Grande Galtière, Le Bois Joli, La Bourairie, Belle Vue

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS et de garantir à chacun la possibilité de souscrire un abonnement à la fibre optique, il est indispensable que le plan d'adressage de la commune soit mis à jour. Pour ce faire, il convient d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies publiques. Le numérotage des bâtiments constitue une mesure de police générale que le Maire prescrit en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) aux termes duquel il est précisé : "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du

numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Le Conseil Municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la dénomination des voies publiques et sur le système de numérotation des habitations.

A ce jour, un travail est engagé pour que le plan d'adressage soit mis à jour. Afin de préciser l'adressage dans le secteur des lieux-dits, La Grande Galtière, Le Bois Joli, La Bourairie, et Belle Vue, il est proposé au conseil municipal de venir préciser l'adresse de ces lieux-dits en nommant la voie qui y passe pour effacer des doublons.

A ce jour, il existe plusieurs voies ou lieux-dits portant des noms phonétiquement identiques comme :

1-La Bourairie, La Bourrierie ;

2-Lieux dits Belle Vue à Machecoul, Bellevue à Saint-Même et rue de Belle Vue à Saint Même

Le groupe de travail sur le dossier de l'adressage propose au conseil de nommer la voie qui les dessert, ci-dessous :

□ Chemin des Bourianes,

Cette rue débutera à l'intersection avec la RD 295 au lieu-dit de Belle Vue en passant devant Le Bois Joli, La Bourairie et se terminera au croisement situé au milieu du village de La Grande Galtière.

BOURIANES : Nom ancien d'une grosse sauterelle citée par Jean Giono « Devant les pas des semeurs fuyaient les bourianes » (Que ma joie demeure, 1935, p286)

Le conseil municipal doit délibérer pour choisir un nom de route proposée.

VU l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article n° 141-3 relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies publiques,

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,


CONSIDÉRANT la nécessité de préciser le nom de la voie et sa numérotation ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ◆ CORRIGE l'adressage des lieux-dits lieu-dit La Grande Galtière, Le Bois Joli, La Bourairie, Belle Vue
- ◆ ADOPTE la dénomination de la voie publique « Chemin des Bourianes »
- ◆ APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair,
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

ANNEXE 17 : plan

Le Maire,
Laurent ROBIN



Laurent ROBIN,
Le Maire

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20240416-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-04-2024

Publication le : 17-04-2024

Nomination : Chemin des Bourianes – La Grande Galtière, Le Bois Joli, La Bourairie, Belle Vue

AVANT

Pas de nom de voie



Exemple d'adresse :
Nom – Prénom propriétaire
238 Chemin des Bourianes
Lieu-dit **Le Bois Joli**
44270 Machecoul Saint Môme

APRES

Nomination de voie + numérotation au mètre dans les lieux dits La Grande Galtière, La Bourairie, Le Bois Joli, Belle Vue

